PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2009

Par convocations individuelles adressées le 08 décembre 2009 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 14 décembre 2009.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2009.
- 2) Communications du Maire.
- 3) Rapport de commissions.
- 4) Prime de Noël de l'apprentie.
- 5) Recensement de la population.
- 6) Convention pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol.
- 7) Rétrocession de la voirie et des réseaux secs du lotissement "Les Vergers II".
- 8) Travaux de réfection du chauffage au stade municipal.
- 9) Dénomination d'une salle à l'Espace "La Forêt".
- 10) Divers.

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents: M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, Mme Charlotte SCHOTT, M. Jacques ECKERT et M. Jacky NOLETTA, Adjoints.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE et M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés: M. André GARNIER, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER

M. Christian LALUET, pouvoir à M. Pierre KASTENDEUCH

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à M. Richard JUNG

En ouvrant la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et demande à rajouter trois points à l'ordre du jour :

- ➤ Décision modificative n° 3
- ➤ Prise en charge de frais
- ➤ Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Mme Fabienne ANTHONY est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 novembre 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2009.

2) Communications du Maire

- 09/11 Conseil Municipal.
- 10/11 Remise des prix du concours communal des maisons fleuries 2009.
- 11/11 Cérémonie au monument aux Morts.
- 12/11 Commission Sécurité à la COOP.
- 13/11 Groupe de travail "Réforme territorialisation".

Commission Académique enseignement des langues.

- 14/11 Visite des installations du SMITOM.
- 15/11 Culte Missionnaire.
- 16/11 Commission administrative de révision de la liste électorale.
- ◆ du 17 au 19/11 Congrès des Maires.
- 20/11 Débat "Réformes Territoriales et Fiscales" à l'Elysée.

80 ans de Albert WIEDEMANN.

- 21/11 Commission "Périscolaire" : visite d'équipements.
- 23/11 Comité de pilotage du Pays de Brumath.
 Commission Travaux, Voirie et Sécurité.
- 24/11 Inauguration de la Ferme du Sonnenhof (M. GARNIER, Mme SCHOTT, M. ECKERT).
- 25/11 Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Bas-Rhin.
- 27/11 Réunion "Carnaval" chez Jacky NOLETTA.
- Visite de l'Espace "La Forêt" par la Communauté de Communes de Bischwiller.
 Sainte-Barbe des Sapeurs-Pompiers à Kurtzenhouse.
 Concert d'hiver de la musique municipale.
- 01/12 Comité Directeur du SMITOM.
- 03/12 Réunion des Maires du Bas-Rhin : "Réformes" à Ernolsheim s/Bruche.
- 05/12 Rencontre avec les chasseurs (+ M. NOLETTA).
- 06/12 Repas de Noël des aînés.
- 07/12 Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- 08/12 CISPD à Bischwiller.
- 10/12 Comité syndical du SCOTERS.
- 11/12 Fête de Noël du Personnel Communal.
- 13/12 80^{ème} anniversaire de la société des aviculteurs.

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Section 4 n° 103 18 rue des Chênes

Section 16 n° 471 et 473
 Section 2 n° 170
 Section 2 n° 17

- Section 4 n° 154 2b rue des Chênes

3) Rapports de commissions

- > Commission administrative de révision de la liste électorale du 16 novembre 2009
- > Commission élargie pour visite de structures périscolaires du 21 novembre 2009
- > Commission Travaux, voirie et sécurité du 23 novembre 2009

M. le Maire informe l'assemblée que la priorité des travaux en 2010 sera la mise aux normes des bâtiments communaux en ce qui concerne "l'accessibilité handicap" définie par la loi SRU de 2002.

4) Prime de Noël de l'apprentie

Vu sa délibération du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime de fin d'année d'un montant de 154 €uro à Maœmoiselle FICHTER Véronique pour l'année 2009.

5) Recensement de la population

Un nouveau recensement de la population aura lieu à Gries en 2010 pendant la période du 21 janvier au 20 février.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Vu le décret d'application n° 2003-485

Vu le décret de répartition n° 2003-561

Vu l'arrêté du 05 août 2003 (articles 23 et 24),

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Suite aux explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- la création de 6 postes d'agents recenseurs,
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - © 1.10 €uro par formulaire "bulletin individuel" rempli
 - © 0.55 €uro par formulaire "feuille de logement" rempli
 - [™] 20 €uro par séance de formation sous réserve de début de collecte.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

6) Convention pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol

M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes discussions qui ont eu lieu lors des commissions concernant le partenariat avec la D.D.E. pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (PC, DT, CU, etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à dénoncer la convention actuellement en cours avec la D.D.E.,
- approuve la convention à passer avec le Département du Bas-Rhin Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme - à compter du 1^{er} juin 2010,
- autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

7) Rétrocession de la voirie et des réseaux secs du lotissement "Les Vergers II"

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de clôturer le compte "lotissement Les Vergers II" dans la comptabilité de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn. Ce transfert se fera à titre gratuit en intégrant dans le patrimoine de la Commune de Gries les divers équipements (voirie, éclairage public, génie civil France Telecom et génie civil Réseau Câblé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 07 décembre 2009 du Conseil de Communauté de la Basse-Zorn qui clôture le budget annexe "lotissement Les Vergers II à Gries",

- décide, à l'unanimité, de réintégrer, par transfert à titre gratuit, dans le patrimoine de la Commune de Gries, les équipements suivants :
 - region voirie pour un montant de 327 687.41 €uro
 - refectairage public pour un montant de 30 711.05 €uro
 - regénie civil France Telecom pour un montant de 12 323.42 €uro
 - regénie civil Réseau Câblé pour un montant de 6 601.13 €uro
- dit que cette réintégration se fera par opération d'ordre budgétaire
- vote la décision modificative n° 2 du budget primitif 2009 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
041	2151	Réseaux de voirie	327 687.41
041	21533	Réseaux câblés	6 601.13
041	21534	Réseaux d'électrification	30 711.05
041	21538	Autres réseaux	12 323.42
		TOTAL	377 323.01

Recettes

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
041	1325	Subv. d'équipement non transférable	377 323.01
		TOTAL	377 323.01

- décide le classement de la rue des Vergers dans le domaine public pour une longueur de 450 mètres.

8) Travaux de réfection du chauffage au stade municipal

Après analyse des différentes offres réceptionnées pour la réfection du chauffage au stade municipal et vu l'avis de la Commission Travaux, Voirie et Sécurité réunie le 23 novembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier ces travaux à l'entreprise HANSA de Hoerdt pour un montant Hors Taxes de 17 893 €uro.
- charge le Maire de solliciter les différentes subventions dont peut bénéficier cette opération : Conseil Régional, ADEME et Conseil Général (complément).

9) Dénomination d'une salle à l'Espace "La Forêt"

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa proposition de dénommer la salle des Sports de l'Espace "La Forêt", - salle Adrien ZELLER - lors de séance du 09 novembre 2009 ; contact a été pris avec la famille du défunt qui a donné un avis favorable.

Adrien ZELLER est un homme qui s'est énormément investi pour l'Alsace et son engagement sans faille a rejaillit sur notre commune. Dès la phase d'Etude, il a soutenu notre projet de construction de l'Espace "La Forêt" en nous permettant ainsi de réaliser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la salle des Sports à l'Espace "La Forêt" - Salle Adrien ZELLER.

10) Décision modificative n° 3

Lors de la réunion du 09 novembre dernier, le Conseil Municipal a voté la décision modificative n° 1 du budget primitif 2009.

Or, certains crédits, notamment la cession de l'ancien tracteur ISEKI, n'ont pas besoin d'être inscrits au budget, une décision modificative technique intégrant automatiquement ces crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 3 du budget primitif 2009 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
040	192	Moins-value cession d'immobilisation	- 4 417,42
21	21571	Achat tracteur	- 15 438,00
		TOTAL	- 19 855,42

Recettes

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
040	21571	Valeur comptable ancien tracteur	- 19 855,42
		TOTAL	- 19 855,42

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
042	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	- 19 855,42
		TOTAL	- 19 855,42

Recettes

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
77	775	Produit de cession d'immobilisation	- 15 438,00
042	776	Différences sur réalisation	- 4 417,42
		TOTAL	- 19 855,42

11) Prise en charge de frais

M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint chargé des Finances, soumet à l'assemblée la prise en charge des frais réels de M. le Maire lors de son voyage à Paris le 20 novembre 2009 sur invitation du Président de la République M. SARKOZY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, - M. KERN ne participant pas au vote -

- autorise le Maire à se rendre à Paris le 20 novembre 2009 sur invitation du Président de la République M. SARKOZY,
- décide la prise en charge des frais réels de ce déplacement.

Les crédits sont inscrits au budget.

12) Demande de subvention

Par courrier du 07 décembre 2009, le Lycée-Collège André MAUROIS de Bischwiller, nous sollicite pour une aide financière pour le projet de relier Bischwiller à Istanbul en vélo ; quatre élèves résidant à Gries projettent d'y participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 100 €uro par élève, à savoir :

Nom de l'élève	Nom du responsable	Adresse	Montant
COLLE Wendy	M. ou Mme COLLE Marco	4 rue de la Forêt	100 €
RINCKENBERGER Mélanie	M. ou Mme RINCKENBERGER Michel	5 rue des Champs	100 €
MEHL Anaïs	M. ou Mme MEHL Dany	20 rue de Bischwiller	100 €
REEB Vivien	M. ou Mme REEB Didier	10 rue de l'Etoile	100 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

13) <u>Divers</u>

M. le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement du projet de loi sur la réforme de la taxe professionnelle et la territorialisation.

Diverses remarques sont formulées par les Conseillers Municipaux :

- ⋄ signalétique de la salle des fêtes
- 🕏 prise en charge des frais pour la confection du char de Carnaval
- \$\times\ main-courante au petit pont à Marienthal
- 🔖 remerciements pour la participation à la fête de Noël des personnes âgées.

Avant de clore la séance à 21 h 30, M. le Maire souhaite à tous de passer d'agréables fêtes de Noël.